L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député semble laisser croire que j'étais présent à ce débat. Il sait fort bien, j'en suis persuadé, qu'une poignée de bureaucrates surnommés les résidents permanents de Rome ont débattu la question à la FAO. J'ai assisté aux séances pendant une semaine seulement.

Nous croyons que les échanges de semences se font librement dans le monde et le député le sait. Nous avons actuellement un organisme, la Commission internationale du matériel génétique végétal. Nous croyons pouvoir résoudre le problème observé en consolidant les systèmes existants au lieu de prendre une nouvelle orientation incertaine.

M. Hnatyshyn: Qui a écrit cela?

M. Nielsen: Vous lisez bien.

M. Whelan: J'ai dicté ces remarques avant mon départ. Je voulais m'assurer que le chef de l'opposition officielle ainsi que le leader parlementaire . . .

M. le vice-président: Le ministre a déjà amplement répondu.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE M. MORENO LEON, MINISTRE DE L'ÉNERGIE DU VENEZUELA

M. le vice-président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre la présence à la tribune du Président de M. Moreno Leon, ministre de l'Énergie du Venezuela.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'EMPLACEMENT DE LA PRISON À SÉCURITÉ MINIMALE DE MOUNT PEARL (T.-N.)

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le ministre a annoncé en novembre qu'il allait rénover un bâtiment situé dans le Parc industriel de Donovan et anciennement occupé par la GRC, pour en faire une prison fédérale à sécurité minimale à Terre-Neuve. Cette annonce a été faite à l'insu du conseil municipal de Mount Pearl, et le ministre a mis dans tous ses états son collègue de Grand Falls-White Bay-Labrador qui a dit que c'était de la folie et une insulte aux Terre-Neuviens. Le ministre a aussi ajouté qu'aucun autre endroit au Canada ne serait choisi, sûrement pas Toronto, la région de M. Kaplan.

Étant donné la colère que cette annonce a soulevée à Mount Pearl et aussi chez le collègue du ministre, est-il disposé à nous annoncer aujourd'hui qu'il annule ce projet avorté et qu'il songe à établir un pénitencier dans un parc industriel de la ville de Mount Pearl à Terre-Neuve?

M. Hnatyshyn: Une autre colonie pénitentiaire.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que le député sera étonné d'apprendre qu'il existe déjà deux établissements à sécurité minimale dans des secteurs industriels à Toronto, juste en haut de bureaux de poste.

M. Mulroney: Oh, voyez ce qui se passe!

M. Nielsen: Il devrait y en avoir un à Ottawa.

M. Kaplan: Il s'étonnera également d'apprendre que les détenus de ces établissements, à la veille de recouvrer leur liberté, loin d'être considérés comme des individus violents et dangereux, sont plutôt un élément de richesse pour les localités concernées. J'espère pouvoir discuter avec les responsables et les dirigeants municipaux des avantages et des inconvénients que suscite parfois ce genre d'établissement. Comme il existe de nombreux autres cas semblables ailleurs et comme les avantages sont très nombreux, cela devra suffire à convaincre les Terre-Neuviens.

Je rappelle aussi au député que l'on dénombre environ 200 détenus terre-neuviens dans les établissements correctionnels fédéraux. A l'heure actuelle, il leur est impossible de passer leur période d'incarcération dans un établissement fédéral à Terre-Neuve. N'est-ce pas une bonne nouvelle que, pour la première fois, Terre-Neuve pourra disposer d'un établissement pénitentiaire fédéral? Un établissement à sécurité minimale est ce qui convient de mieux puisque l'on compte très peu de Terre-Neuviens considérés comme dangereux . . .

Des voix: A l'exception de John!

M. Kaplan: . . . qui sont détenus dans un établissement à sécurité maximale. Je pense que c'est la décision qui s'impose tant d'un point de vue correctionnel que, d'un point de vue communautaire et du point de vue de la responsabilité qui incombe au gouvernement d'implanter ce genre d'établissement là où c'est nécessaire.

M. Crosbie: Peut-être que si vous mettiez ces gens-là dans le courrier vous n'auriez pas besoin d'établissement; ils disparaîtraient tout simplement.

Des voix: Oh, oh!

• (1200)

ON DEMANDE QU'UN PÉNITENCIER SOIT CONSTRUIT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, la question que j'adresse au ministre est la suivante: son gouvernement traite les 560,000 Terre-Neuviens comme des délinquants. Je ne vois donc pas l'utilité d'un pénitencier. Le ministre peut-il nous assurer que le pénitencier en question disposera de tout le confort nécessaire pour ces 200 Terre-Neuviens qui, selon le ministre, ont enfreint la loi fédérale? Peut-il promettre à la Chambre qu'un établissement semblable sera construit sous peu à Terre-Neuve?